

Colloque de la Section *Droit de l'action publique* de la Société de législation comparée

L'action publique et le numérique

Vendredi 22 novembre 2019 Cour administrative d'appel de Paris Hôtel de Beauvais 68 Rue François Miron, 75004 Paris 14h00-18h00

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles avant le 20 novembre auprès de : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

La participation à ce colloque est gratuite. Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Conférence validée au titre de la formation continue des avocats. Accueil : Patrick Frydman, conseiller d'État, président de la cour administrative d'appel de Paris

Ouverture : Bernard Stirn, président de section au Conseil d'État, membre de l'Institut, président de la section *Droit de l'action publique*

Première table ronde : LA DÉCISION ADMINISTRATIVE : ÉLABORATION NUMÉRIQUE ET CONTRÔLE

présidée par **Terry Olson**, conseiller d'État, président de la cour administrative d'appel de Versailles

Avec les interventions de Lucie Cluzel-Métayer, professeure à l'Université Paris-Nanterre et Elise Degrave, co-directrice de la chaire E-government de l'Université de Namur

Seconde table ronde : LA DÉCISION JURIDICTIONNELLE : NUMÉRISATION DES PROCÉDURES ET EXPLOITATION NUMÉRIQUE

présidée par **Didier Le Prado**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ancien président de l'Ordre

Avec les interventions de Laurent Domingo, maître des requêtes au Conseil d'État et Marc Clément, président de chambre au tribunal administratif de Lyon

Conclusions : Florian Poulet, professeur à l'Université d'Évry-Vald'Essonne (Paris-Saclay)